

Le directeur du CROUS vous informe :

Demande de bourse enseignement supérieur 2022/2023

Vous êtes lycéen ou lycéenne en terminale et futur étudiant ou future étudiante !

Il ne vous reste plus que jusqu'au 15 mai pour faire votre demande de bourse (et/ou de logement) en ligne pour 2022/2023 !

Même en cas d'incertitude sur votre orientation et votre réussite au baccalauréat, il est important de saisir votre demande dès à présent en complétant votre dossier social étudiant (DSE). La saisie des vœux d'études est obligatoire mais n'a pas un caractère définitif à ce stade. Elle pourra être modifiée au moment de votre inscription dans l'établissement de votre choix sans incidence sur la constitution et la validation de votre dossier de bourse, sous réserve que la formation d'inscription définitive soit bien éligible à l'accueil d'étudiants boursiers et qu'aucune autre modification n'intervienne dans votre dépôt initial (distance, scolarité des frères et sœurs,...).

Saisissez votre dossier en ligne sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr dès maintenant pour être certain de la bonne prise en compte de vos droits à bourse.

Quels sont les avantages d'un D S E saisi et complet avant le 15 mai 2022 ?

Si votre demande de bourse est acceptée, vous recevrez un avis conditionnel de bourse qui vous permettra d'être exonéré des 92€ de CVEC (Contribution Vie étudiante et de campus) et de vos droits d'inscription dans les établissements publics relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Un dossier complet dès maintenant, c'est la garantie d'un versement anticipé de la première mensualité de bourse, dès la fin du mois d'août et si vous souhaitez demander un logement au CROUS, c'est la garantie que votre demande pourra être prise en compte dès le mois de juin.

Un dossier complet c'est :

- toutes les pièces demandées déposées
- votre inscription réalisée
- le(s) certificat(s) de scolarité de vos frères/sœurs déposé(s)

Alors n'attendez pas et saisissez votre demande au plus vite.

Le CROUS Aix-Marseille Avignon